



Contrôle continu : des épreuves mouvementées



Pour une large partie des lycéens français, c'est enfin l'heure des vacances. Mais tous les élèves de première ne les vivront pas avec la même décontraction. La raison tient en trois caractères : E3C. Les toutes premières épreuves de contrôle continu, qui comptent pour 30 % de la note finale du bac nouvelle formule, sont sources de stress pour les élèves qui les inaugurent. Il reste à un tiers d'entre eux à les présenter.

Dispensées depuis le 20 janvier, et jusqu'à mi-mars, certaines de ces épreuves (qui comptent l'histoire-géographie et les langues vivantes pour la voie générale, auxquelles s'ajoutent les mathématiques pour la voie professionnelle) ont été particulièrement perturbées : absence d'enseignants pour surveiller les élèves, blocages ou tentatives de blocage, voire appel de la police en renfort. Les élèves et/ou professeurs qui s'y opposent mettant en cause des épreuves précipitées, trop lourdes et inéquitables.

Lire aussi : Nouveau bac : d'angoissantes premières épreuves

Attention à « l'effet loupe » porté sur ces perturbations, glisse occasionnellement Jean-Michel Blanquer à la presse. Dans 85 % des établissements, les épreuves se sont déroulées « sans problème », a tenu à rappeler le ministre de l'Éducation le mardi 4 février à l'Assemblée nationale.

Une enquête du SNDPEN, principal syndicat des proviseurs (menée sur 500 lycées, soit un quart des établissements), nuance toutefois ce constat. Si 87 % des épreuves se sont effectivement « déroulées correctement », elle indique que 43 % des établissements ont connu des perturbations, telles que des absences d'enseignants-surveillants et/ou des blocages ou tentatives de blocage.

Interventions des forces de l'ordre

Dans les établissements les plus opposés aux examens, les forces de l'ordre ont été appelées en renfort, en amont des épreuves. Comme au lycée Victor-et-Hélène-Basch de Rennes, le mercredi 5 février, où une soixantaine de CRS se sont postés devant l'établissement, avant les compositions – afin d'éviter les blocus responsables de plusieurs reports d'épreuve.

Ou à Paris, le lendemain, où la proviseure du lycée Hélène-Boucher a fait appel aux forces de police, démunie face à la dispersion d'une centaine de ses élèves dans l'établissement, en amont d'une épreuve d'histoire-géographie qu'elle a fini par annuler.

Des dispositifs lourds, encore vus à Bordeaux, Nantes ou Le Mans, et une ambiance tendue. Perçues comme des démonstrations de force, ces images – largement relayées sur les réseaux sociaux – ont choqué la communauté éducative et les élèves. Sans compter que vingt-cinq d'entre eux, mineurs, ont été placés en garde à vue lors de blocus entre le 28 janvier et le 7 février en région parisienne.

Des élèves sanctionnés

« Ce sont précisément ceux qui craignent l'inégalité [une inégalité entre établissements, dont l'organisation et la notation diffèrent, régulièrement pointée du doigt par les opposants à la réforme du bac, NDLR] qui créent les troubles qui favorisent cette inégalité », a regretté Jean-Michel Blanquer face à la presse, jeudi 6 février.

Et pour cause, dans certains établissements, les proviseurs ont sanctionné les élèves bloqueurs d'un « zéro ». Une mesure justifiée, pour Me Valérie Piau, avocate spécialisée en droit de l'éducation : « Sauf en cas d'impossibilité liée à un cas de force majeure (c'est-à-dire qui ne dépend pas de la volonté de cette personne), en cas d'absence à un examen, un candidat obtient la note de zéro. »

Mais qu'en sera-t-il des élèves dont les témoignages révèlent qu'ils subissent la même punition alors qu'ils n'ont pu accéder aux salles d'examen ? « C'est à chaque établissement d'étudier cela au cas par cas, indique l'avocate, même s'il est parfois difficile de faire la preuve de la position de l'élève à l'instant T. Surtout, on entre dans une appréciation locale alors que l'examen est national, le risque de rupture d'égalité est sérieux. »

Des aménagements à venir

« J'appelle à la sérénité, dans l'intérêt des élèves », a ainsi indiqué Jean-Michel Blanquer, face à la presse, jeudi 6 février. Ajoutant que l'organisation des examens évoluerait « dans le sens de la simplicité ».

Il faudra attendre le 11 mars pour connaître les propositions d'aménagement des épreuves de contrôle continu. Parmi les pistes que pourrait suivre le Comité de suivi de la réforme : une simplification de l'organisation et un report du calendrier.

Consultez notre dossier : « James Bond », histoire, secrets, philosophie, héros